



CONVENTION

Entre

la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France domiciliée, 32, rue Bréguet 75011 Paris, représentée par son Président, le Colonel Eric FAURE,

d'une part,

et

le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura, domicilié 18 avenue Edgar Faure Montmorot BP 844, 39008 LONS LE SAUNIER Cedex représenté par le Président de son Conseil d'administration, Monsieur Clément PERNOT,

d'autre part,

Considérant que les fonctions électives du Commandant Philippe HUGUENET au sein de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France, en tant que vice-président nécessitent de la part du Service Départemental d'Incendie et de Secours sa mise à disposition ponctuelle.

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura en date du 2 juin.

Vu l'avis favorable du Conseil d'administration de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France en date du

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura accorde au Commandant Philippe HUGUENET, vice-président de la FNSPF, des facilités de service pour l'accomplissement de sa mission et pour effectuer des tâches liées à son mandat, dans la limite de 30 jours par an.

Article 2

En contrepartie, la FNSPF s'engage à rembourser les prestations définies à l'article 1 de manière forfaitaire pour un montant annuel de 4 000 euros, payable pour moitié au 1^{er} juillet et pour moitié au 1^{er} décembre de chaque année.

Article 3

La FNSPF s'engage à payer le montant de cette prestation au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura.

Article 4

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2015, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction en fonction dudit mandat électif au sein de la FNSPF du Commandant Philippe HUGUENET.

Article 5

Si l'une des parties désire mettre fin à la présente convention, elle devra en aviser l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois à l'avance.

Fait à MONTMOROT, le

Pour la Fédération Nationale des
Sapeurs-Pompiers de France
Le Président

Pour le Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Jura
Le Président du Conseil d'administration

Colonel Eric FAURE

Clément PERNOT
